



**AFMEC**  
Association fribourgeoise des entreprises  
de menuiserie, ébénisterie, charpenterie  
et fabriques de meubles



*Commission pour  
la promotion des  
métiers du bois*

**Holz-DFR**  
Zimmer- und Schreinermeister-Verband  
Deutschfreiburg

# Règlement

**Concours pour apprenti·e·s menuisier·ère·s, ébénistes, aide-menuisier·ère·s et charpentier·ère·s**

## 1. Organisation

La Commission pour la promotion des métiers du bois, les associations patronales des métiers et les écoles professionnelles du bois organisent un concours destiné aux apprenti·e·s menuisier·ère·s, ébénistes, aide-menuisier·ère·s et charpentier·ère·s.

## 2. Objectif du concours

Ce concours vise à offrir aux apprenti·e·s l'opportunité de réaliser un ouvrage professionnel, personnel et individuel, mettant en valeur leurs compétences techniques et artisanales.

Les travaux pourront être exposés dans différents lieux publics du canton de Fribourg. Les meilleures réalisations seront présentées à la Holz Messe de Bâle.

Les pièces confectionnées restent la propriété des candidat·e·s.

## 3. Participant·e·s

Peuvent participer au concours les apprenti·e·s menuisier·ère·s, ébénistes, aide-menuisier·ère·s et charpentier·ère·s disposant d'un contrat d'apprentissage dans le canton de Fribourg.

## 4. Travail du concours

Le concours consiste en la réalisation d'un ouvrage correspondant à la profession et au niveau de formation de chaque participant·e.

Pour la taxation, le jury tiendra compte des critères suivants :

- **Menuisier·ère·s, ébénistes et aide-menuisier·ère·s** : ouvrage libre dans une limite de 2 m<sup>2</sup> et un coût de matériaux ne dépassant pas 600 CHF.
- **Charpentier·ère·s** : modèle final ne dépassant pas 100 x 100 x 150 cm et un coût de matériaux limité à 600 CHF.

Chaque participant·e ne peut présenter qu'un seul travail, **réalisé de manière individuelle**.

Les travaux d'examen TPI sont interdits.

Les réalisations inachevées ou ne respectant pas les critères de solidité ne seront pas prises en compte par le jury.

## 5. Inscriptions

En accord avec le maître d'apprentissage, les apprenti·e·s menuisier·ère·s, ébénistes, aide-menuisier·ère·s et charpentiers·ère·s qui ont l'intention de participer au concours doivent s'annoncer au moyen du formulaire en ligne, jusqu'au 21 février 2025 au plus tard.

- **Menuisier·ère·s, ébénistes et aide-menuisier·ère·s** : envoyer à [secretariat@afmec.ch](mailto:secretariat@afmec.ch) un croquis de présentation avec description.
- **Charpentier·ère·s** : envoyer à [secretariat@afmec.ch](mailto:secretariat@afmec.ch) une esquisse à l'échelle 1:10.

L'acceptation définitive des candidatures sera confirmée à la mi-mars 2025.

## 6. Livraison des travaux

Les ouvrages devront être livrés **fin septembre 2025** (lieu, date et heure à définir).

- **Charpentier·ère·s** : joindre un dessin d'exécution, tracé, développements et liste des bois.
- **Menuisier·ère·s, ébénistes et aide-menuisier·ère·s** : fournir un descriptif du plan d'atelier, une liste des bois et un processus de fabrication.

Les maîtres d'apprentissage pourront conseiller les apprenti·e·s dans l'élaboration de leur plan d'atelier.

## 7. Jury

Le jury sera composé de professionnel·le·s du bois, de la construction et d'artistes.

## 8. Risque

Du fait que les meubles seront exposés librement, la commission décline toute responsabilité en cas d'une éventuelle dégradation.

## 9. Critères d'évaluation

### Conception

- Originalité, innovation
- Proportions
- Choix des matériaux
- Dimensions
- Documentation
- Présentation

### Exécution

- Exactitude des dimensions
- Construction
- Finition
- Qualité du travail

### Fonctionnalité

- Valeur d'utilisation
- Utilité
- Précision de fonctionnement
- Bonne utilisation des matériaux

## 10. Conditions générales

- Choix des matériaux libre
- Possibilité d'utiliser d'autres matériaux (métal, cuir, textile, verre, minéraux)
- Le bois doit rester le matériau principal
- Respect du budget et des dimensions maximales
- Concordance avec le projet initial

**Les meilleures réalisations seront récompensées !**

**ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DES ENTREPRISES  
DE MENUISERIE, EBENISTERIE, CHARPENTERIE ET  
FABRIQUES DE MEUBLES & Holz DFR**

*Commission pour la promotion des métiers du bois*



### AFMEC

📍 Rue de l'Hôpital 15 • CP 592 • 1701 Fribourg

☎ +41 (0)26 350 33 00

✉ [secretaire@afmec.ch](mailto:secretaire@afmec.ch)

🌐 [afmec.ch](http://afmec.ch)

